

Projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) des Dièves en Hauts-de-France

Compte rendu de la deuxième réunion du Comité de pilotage de la concertation
23 septembre 2022 - Hersin-Coupigny

La deuxième réunion du comité de pilotage de la concertation s'est tenue le 23 septembre 2022, en mairie d'Hersin-Coupigny.

Ce compte rendu présente une synthèse des prises de parole et des échanges.

Présents :

- Denis BAUDELET, Noeux Environnement
- Dany CLAIRET, Commune de Fresnicourt-le-Dolmen
- Bastien COQUERY, Commune de Fresnicourt-le-Dolmen
- Jean-Luc COQUERY, Riverain
- Julien DAGBERT, Commune de Barlin
- Nicolas DESCAMPS, Commune d'Hersin-Coupigny
- Nadine DUCLOY, Commune de Servins
- Rainer FLÖRKE, CABBALR
- Jérôme HERBAUT, S3PI Artois
- Ludovic IDZIAK, CABBALR
- Arnaud VANDERHAEGHE, Clim Actifs
- Valérie VERHEE, Riveraine
- Daniel BOYS, Conseil de développement de la CABBALR
- Jacques SWITALSKI, Noeux Environnement

En présence de :

- Sylvain COUPIN, SARPI MINERAL FRANCE
- François GRUX, SARPI MINERAL FRANCE
- Jean-Raymond WATTIEZ, garant CNDP

Animation :

- Kasia CZORA, 2concert
- Renaud DUPUY, 2concert

1. Introduction

Kasia Czora rappelle le rôle du comité de suivi de la concertation préalable sur le projet porté par SARPI MINERAL FRANCE. La réunion publique d'ouverture de la concertation ayant eu lieu la veille, l'objectif de cette deuxième réunion est de débattre ensemble de la suite du dispositif en essayant, avec l'accompagnement du comité de pilotage, de proposer le dispositif le plus adapté aux interrogations, voire préoccupations du public en lien avec le projet.

2. Relevé des débats

Pour compléter son propos de la réunion précédente concernant l'étude géologique, Valérie VERHEE demande que lors des ateliers, les explications de géologie aillent au-delà de l'argile de la géomembrane.

2concert

Nicolas DESCAMPS signale des dysfonctionnements dans l'accès et la diffusion de l'information en lien avec la concertation. En effet, certains habitants n'auraient pas reçu le dépliant avec carte T, alors que d'autres n'ont pas eu accès à l'inscription en ligne pour les ateliers.

Le cabinet 2concert s'est approché de la Poste concernant la distribution des dépliants (il s'agissait d'une prestation solo et non pas de documents encartés dans les journaux). Une réclamation pourra être faite auprès de la Poste concernant la carte T, pour cela, il est nécessaire de transmettre des signalements précis des adresses ou rues non distribuées.

Concernant les inscriptions en ligne pour la visite de l'emprise du projet, plusieurs personnes se sont signalées lors de la réunion publique, leurs coordonnées ont été récupérées afin de les inscrire.

Concernant les ateliers, Nicolas DESCAMPS s'interroge sur la thématique « santé » pour savoir à quel moment elle sera abordée. Cette problématique, également soulevée lors de la réunion publique, doit être effectivement intégrée. Pour Nicolas DESCAMPS, la présence de l'ARS est indispensable. A minima, il faudrait pouvoir compter sur la présence de spécialistes des polluants dans l'eau et dans l'air. Des interlocuteurs pourront être identifiés dans la liste des personnalités qualifiées auprès de l'Agglomération notamment auprès de ATMO, dont le président Jacques PATRICE est un scientifique reconnu.

Pour répondre aux questions soulevées lors de la réunion publique, les rapports sur les impacts des installations de stockage de déchets sur la santé des populations riveraines seront publiés sur le site internet de la concertation.

Kasia CZORA passe en revue les ateliers pour recueillir les avis et suggestions des membres du Comité de pilotage sur les thématiques et les intervenants confirmés ou pressentis :

Atelier n°1, consacré aux déchets dangereux, le 29 septembre :

Jean Raymond WATTIEZ, garant de la CNDP, a suggéré de convier un juriste de l'environnement afin d'expliquer l'encadrement réglementaire des déchets dangereux. Sur sa recommandation, le cabinet d'avocats Green Law à Roubaix a été contacté et Yann BORREL, avocat spécialisé, a confirmé sa présence. Une prise de contact est en cours avec l'ADEME.

Atelier n°2, sur le fonctionnement d'une ISDD, le 6 octobre :

Les présences du BRGM, de la DREAL et d'un hydrogéologue compétent d'ACG Environnement sont confirmées. Cet atelier sera précédé d'une visite de l'emprise du projet.

Atelier n°3, consacré au choix du site et alternatives, le 12 octobre :

Jacques SWITALSKI et Jean-Luc COQUERY interviendront pour apporter leur vision du projet. Le bureau d'études ACG Environnement sera également présent. En revanche, la Région a indiqué l'indisponibilité de M. CAMBIER, vice-président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles. Cette absence est relevée par plusieurs participants qui y voient un refus de la Région de participer au débat.

Sur la question du choix du site, M. VANDERHAEGHE insiste sur l'importance de ne pas passer sous silence la forte opposition au projet qui s'est exprimée lors de la réunion. Interrogeant François GRUX sur son intérêt pour le projet si celui-ci se faisait sur un autre site répondant parfaitement aux conditions techniques d'accueil, il demande qu'un atelier puisse concrètement expliquer par qui et comment a été prise la décision du choix du site. M. GRUX confirme que le projet pourrait se faire sur un autre site, à condition que celui-ci remplisse l'ensemble des exigences réglementaires. Il rappelle cependant que le terrain à Hersin-Coupigny a quoiqu'il en soit vocation à accueillir un projet industriel.

Kasia CZORA invite les débatteurs à participer à l'atelier du 12 octobre consacré au choix du site dont c'est justement l'objet.

Mme VEHREE précise qu'elle souhaite également s'exprimer lors de cet atelier. La prise de parole citoyenne se fera donc à deux voix, partagée entre Mme VERHEE et M. COQUERY.

Atelier n°4, consacré à l'intégration du projet dans son territoire avec l'intervention de M. DESCAMPS.

La question de la santé, évoquée précédemment pourrait dès lors être intégrée à cet atelier avec un temps spécifique.

2concert

M. DESCAMPS souhaiterait que l'Agglomération puisse également intervenir lors de cet atelier afin de montrer que l'impact et la décision mobilise le territoire à différentes échelles. La participation de l'Agglomération est validée.

Il est en outre demandé que la question de santé traite de la réalité de l'impact de l'installation et permette de présenter un état de situation actuel pour que les habitants puissent mesurer les incidences du projet.

Un contact sera pris auprès du S3PI et/ou de la DREAL qui réalise un état des lieux annuel des polluants et de la qualité de l'air sur le territoire pour avoir un intervenant ou à défaut et a minima un document à diffuser.

Des précisions sont demandées concernant certaines modalités de la concertation :

L'inscription aux ateliers, comme pour les réunions publiques, est recommandée, mais elle n'est pas obligatoire. Cette inscription permet aux personnes intéressées de recevoir les informations liées au projet. La durée des ateliers est d'environ deux heures, organisés, si le nombre de participants le permet, autour d'un travail de réflexion en petits groupes suivi d'une restitution collective. Ces ateliers sont animés par 2concert qui adapte ses méthodes (par exemple, café du monde, atelier en ruche, etc.) en fonction des thématiques et du nombre de personnes présentes. Il s'agit de permettre à chacun de s'exprimer dans un contexte plus libre que la réunion publique.

La réunion publique de synthèse n'a pas vocation à présenter le bilan de la concertation. Elle a pour objet de présenter une synthèse des débats qui se sont tenus tout au long de la concertation et de permettre au public de s'exprimer une dernière fois. La synthèse sera présentée par le maître d'ouvrage et 2concert. Il est possible d'y faire intervenir un membre représentant du COPIL pour qu'il donne sa vision et sa synthèse. A l'issue de la concertation, le garant publie un bilan sur le déroulement de la concertation. Le bilan du maître d'ouvrage qui présente les enseignements qu'il tire de la concertation est rendu public deux mois après le bilan du garant. Il sera présenté au COPIL avant sa publication officielle début janvier.

La dernière permanence d'information, dont le lieu n'est pas indiqué sur les documents papier, se tiendra le 26 octobre à Barlin, salle Gainsbourg. L'information est précisée sur le site internet.

Rappel des dates et lieux des permanences d'information :

- 5 octobre Mairie d'Hersin-Coupigny (18h-20h)
- 8 octobre S3PI de l'Artois – Béthune (10h – 12h)
- 20 octobre Mairie de Fresnicourt-le-Dolmen (18h-20h)
- 26 octobre : Mairie de Barlin (18h-20h)

Mme VERHEE revient sur deux sujets évoqués dans le compte-rendu du précédent COPIL.

Elle s'interroge sur la question de la mise à disposition d'affiches à destination du public. Ces affiches ont personnellement été déposées en mairies d'Hersin-Coupigny, Fresnicourt-le-Dolmen et Barlin par Kasia CZORA, ainsi qu'au prestataire, une société d'insertion locale, qui doit en assurer la diffusion.

Le fichier PDF de l'affiche sera également transmis à la Mairie d'Hersin, qui a une capacité de diffusion propre sur son territoire.

Mme VERHEE souhaite que le CR soit modifié pour intégrer sa demande d'avoir, au cours de la concertation, une présentation des études sur les effets conjugués préexistants des différentes industries présentes. Elle demande si cette question ne devrait pas faire précisément l'objet d'un temps supplémentaire. Le CR de la réunion n°1 du Comité de pilotage sera rectifié avant sa mise en ligne sur le site internet de la concertation.

M. WATTIEZ indique qu'il faut laisser se dérouler le temps de concertation préalable, pour permettre à SARPI, de confirmer sa décision sur le projet et le cas échéant, d'avoir l'opportunité, dans un second temps, de diffuser les études qui ne sont pas aujourd'hui finalisées.

Il est rappelé l'importance de notifier ce type de remarques et demandes dans les contributions (notamment sur le site internet), afin qu'elles soient prises en compte dans le bilan de la concertation. La rubrique contributive sera fermée le 31 octobre, à la fin de la concertation, mais elle pourra être réactivée au besoin après la publication des bilans, justement dans le cadre d'une concertation continue.

M. WATTIEZ note également qu'il serait intéressant que l'ADEME puisse faire un focus sur le nouveau Plan national de Prévention des Déchets (PNPD), dont le projet vient d'être examiné par l'Autorité environnementale.

Au sujet de la gestion des déchets, M. GRUX rappelle que l'augmentation de production des déchets dangereux est due entre autres au durcissement des normes et de la réglementation, qui induisent à chaque évolution de

2 concert

nouveaux déchets dangereux et des valeurs seuil de rejets plus contraignantes. Une baisse de production de déchets dangereux n'est donc pas envisageable à l'avenir, au contraire.

Une clarification est demandée sur l'organisation des sociétés intervenant dans le projet, afin de préciser les liens et participations entre SUEZ et VEOLIA, les actionnaires et les compétences des différents intervenants sur le projet. En effet, selon les membres du Comité de pilotage, les modifications de structures induites par le rachat de SUEZ par VEOLIA nuisent à la bonne compréhension du projet par le public et créent un sentiment « nébuleux » autour du porteur de projet.

Une présentation des répartitions des actifs déchets dangereux minéraux par entités SARPI/SUEZ, avant-après OPA sera mise en ligne sur le site de la concertation et jointe au compte-rendu de la réunion publique d'ouverture.

Un participant insiste sur la prise en compte des habitants dans ce type de dossier. Au-delà de la question de la perte de valeur des terrains également abordée lors de la réunion publique d'ouverture, il insiste sur le sentiment d'abandon des populations face à la multiplicité des interlocuteurs dans des prises des décisions qui les concernent directement.

3. Conclusion

Interrogé sur son ressenti après le démarrage de cette concertation, M. WATTIEZ, garant de la concertation, souligne la forte participation (150 personnes) lors de la première réunion publique ainsi que la qualité des interventions. Il note l'absence totale dans le public de propos en soutien au projet, confirmant ainsi la conflictualité annoncée dans sa lettre de mission. Concernant les ateliers, il va essayer à sa mesure d'appuyer la demande auprès de l'ADEME, tout comme M. BOYS qui va intervenir auprès de M. PIGNON, directeur régional de l'ADEME. L'objectif étant de faire intervenir l'ADEME dans une approche pédagogique et explicative et non pour prendre position sur le projet.

Le prochain comité de pilotage se tiendra en fin d'année ou début d'année prochaine.

Kasia CZORA reviendra vers le Comité de pilotage dans le courant du mois d'octobre pour en fixer les modalités.